Les associations membres du CISS Champagne-Ardenne et REGECAP, réseau de coordination Champagne-Ardenne présentent la vidéo « La Personne de Confiance et le Patient : Un tandem solidaire », à l'occasion de la dernière conférence sur les droits des patients, le lundi 2 novembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Reims.

Pourquoi un tel outil ?
Depuis la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, un patient peut désigner une « Personne de Confiance ». La Personne de Confiance accompagne dans les démarches mais surtout, elle est le porte-parole du patient lorsque son état de santé ne lui permet plus de donner son avis. Elle est consultée en priorité par l'équipe médicale et pourra relayer les directives anticipées si celles-ci ont été rédigées.

Il est nécessaire d'informer tous les publics – patients, entourage, personnel médical – des possibilités offertes par la loi de 2002 pour préparer ses souhaits quant à sa fin de vie.

L'information sur des notions comme la personne de confiance mais aussi les « directives anticipées » est extrêmement importante. C'est ce qui a motivé le CISS Champagne-Ardenne à réaliser cette vidéo et à travailler aujourd'hui à sa diffusion massive.

Personne de confiance et Patient, quelle relation ?

La vidéo a été réalisée par le CISS Champagne-Ardenne afin d'expliquer clairement et simplement la notion de « Personne de Confiance » et ce que cela implique pour les deux parties. Elle présente ainsi les missions confiées à cette personne, les démarches à respecter pour la désigner et le rôle qu'elle va devoir tenir en cas d'hospitalisation et d'empêchement du patient dans l'expression de sa volonté. La vidéo revient également en détail sur la relation entre le patient et sa personne de confiance.

« La Personne de Confiance et le Patient : Un tandem solidaire »

La vidéo réalisée par le CISS est disponible sur le site de 66 millions d'impatients
www.66millionsdimpatients.org/patients-vous-avez-des-droits/consentement-aux-soins/

et sur youtube en suivant ce lien : www.youtube.com/watch?v=hcaHSibXc-0

L'objectif est de rendre cette vidéo accessible au plus grand nombre, afin de permettre à chacun de prendre les dispositions nécessaires en toute connaissance de cause. Désigner une personne de confiance c'est se donner la possibilité d'être accompagné et surtout de s'assurer de l'expression de nos souhaits auprès du corps médical.

Champagne-Ardenne
Reims, le 26 Novembre 2015
Qu'est ce que le CISS Champagne-Ardenne ?
Le Collectif interassociatif Sur la Santé (CISS) réunit des associations de patients, de proches et de consommateurs.
Il milite pour la mise en oeuvre de la loi du 4 mars 2002 et le respect des droits collectifs et individuels des usagers. Les objectifs de ce collectif sont l'information et la formation des représentants des usagers mais aussi l'observation du système de santé et la participation à la prévention des risques.
Le CISS est agréé pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique de la région Champagne-Ardenne.
Le CISS-Champagne-Ardenne et ses associations membres siègent ainsi dans des instances de santé de Champagne-Ardenne :
• Conférence régionale de Santé et de l'autonomie et ses commissions (prévention, organisation des soins, prise en charge médico-sociale, droits des usagers)
• CRCI, commission régionale de conciliation et d'indémnisation
• COREVIH, Comité régional contre le VIH
• Conférence de territoire
• CPAM, Caisse Primaire d'Assurance maladie
• Conseil de surveillance des établissements de santé et dans différentes commissions :
o CRU - commission des relations avec les usagers et la qualité de la prise en charge • CLIN - comité de lutte contre les infections nosocomiales • CLUD - comité de lutte contre la douleur •

CLAN - comité de lutte alimentation nutrition

Qu’est ce que le réseau RéGéCap ?
Né de la fusion entre les réseaux RéGéCa et Récap, RéGéCap a pour mission l’amélioration de la qualité de vie des personnes âgées. Ce réseau veille également à renforcer les liens entre les professionnels, les institutions, les familles :
l’ensemble des acteurs, diffuser aux professionnels des informations, favoriser la prise en charge à domicile et diffuser la culture gériatrique et gérontologique.
Le réseau bénéficie d’une vision transversale grâce à une équipe pluridisciplinaire. Cela lui permet de créer du lien entre les équipes, les familles et les personnes âgées, qu’elles soient à leur domicile, en EHPAD, en foyer-logement, en structure hospitalière, etc.
RéGéCap collabore également avec les réseaux gérontologiques locaux (Arduinn’age, Gérontis, RéGéMA) et les autres réseaux régionaux de santé thématiques (RéCAP, Oncocha, Addica-Carédiab, Réseau Périnatal).

RETROUVEZ LA VIDÉO SUR
 www.66millionsdimpatients.org
rubrique > Patients vos droits
> Consentement éclairé et désignation d’une personne de confiance
 YouTube
en tapant « personne de confiance »